

le point



n° 310 mai 2016

Philippe Hassan Jeanine Gilbert Bruno Tom Vincent Carlos Nicole Maximilien Marcel Marie-Hélène
Florence Berthier Jacques Cindy David Eric Robert Mahamat Servais Samson Kassim Dominique
Elvira Jérôme Jean-Michel Paul-André Eduardo Miguel François Romain Aline Abdallah Christian
Nicolas Alain Daniel Julien Oumar Christiane Marie-José Pierre Régis Pierre Jean-Michel Jean-
Pierre Carmen Nicole Anne André Isabel Jean-Philippe François Marianne Gregory Jean-François
Jean-Claude Mauro Nils Melissa Roberto Pascal Christiane Paolo Odile Pierre Michael Christian
Etienne Monica Laurence Séverine Gustavo Pascal Ludovic Maurice Charles Sarah Christophe Lucile
Margherita Rafael Jean-Philippe Cédric Claudio Gabriel Pierre-Alain Gloria Miguel Nathalie Romain
Sylvain Ion Cécile Cosimo Olivier Loris Armand Gaetan Anna Alain Carole Maria Nabil Sandrine
Lorena David Thomas Katia Pierre-Alain Carmen Pascal Julien Oguzhan Essis Séraphin Neil Monique
Aïsha Alexandre Théo Jean-Claude Nadia Patrick Dilshad Assamoi Rose Silvia Sylviane Matthieu
Michael Cyril Yannick Daniel Giovanni Ekaterina Serge Nathalie Maura Gilliane Pierre Jacques
Thomas Reynald Peter Marc André Dominique Corine Joëlle Jean-Pierre Anne-Catherine Matthias
Jean-Claude Rose-Marie Yasmina Karima Benoît Gérard Romain David Pascal Florence David
Laurent Stéphane François Philippe Nicolas Dragan Déborah Romain Guillaume Luc Véronique
Nathalie Marie-Danièle Sarah May Christian François Lydie Alexandre Tolga Pascale Antoine Noëlle
Patrick Laura Isabelle Pierre-Alain Marcel Cyril Dragan Pierre-André Daniel Denis Jean-Charles Aïcha
Daniel Nathalie Ursula Daniel Frédéric Nicolas Alain Carmen Caterina Jacques Jean-Philippe Nicole

VOS CANDIDAT-E-S AUX ÉLECTIONS COMMUNALES DU 5 JUIN PROCHAIN

Le Parti socialiste neuchâtelois (PSN) s'engage dans les débats importants et aide à trouver des solutions innovantes, sociales et respectueuses de l'être humain et de l'environnement. Il apporte de nouvelles idées et participe à construire l'avenir.

L'action du PSN m'intéresse !



Parti socialiste
neuchâtelois

- je souhaite adhérer au PSN
- je souhaite recevoir *Le Point*
- je veux en savoir plus

Contact :

Parti socialiste neuchâtelois
Secrétariat cantonal
Avenue de la Gare 3
2000 Neuchâtel

secretariat@psn.ch
www.psn.ch | 032 721 11 80

révision de
la loi sur l'asile **oui**

loi sur
**la procréation
médicalement assistée** **oui**

initiative
service public **non**

initiative pour
**un revenu de base
inconditionnel** **non**

initiative sur
**le financement
des transports** **non**

Pour tous, sans privilèges !
Votations fédérales du 5 juin 2016
www.psn.ch



Parti socialiste
neuchâtelois

IMPRESSUM

Bulletin du Parti socialiste neuchâtelois
Responsable : Yann Hulmann

Relecture : Johanne Lebel Calame

Mise en page : Gina Morelli

Avenue de la Gare 3 CH-2000 Neuchâtel

032 721 11 80

secretariat@psn.ch - www.psn.ch

Impression : H. Messeiller SA - Neuchâtel

Parution : 6 fois par an

Abonnement annuel : Fr. 30.-

Abonnement de soutien : Fr. 50.- CCP 20-4219-1

« la gauche ne peut exister sans utopies, sans établir des objectifs qui, s'ils sont impossibles à atteindre dans le moment présent, donnent leur sens aux transformations actuelles »

Leszek Kolakowski (1927-2009)

ÉDITORIAL

Convaincre pour avancer



Corine Bolay Mercier
présidente du PSN

« Rien n'est plus difficile, ni d'un succès plus douteux que l'introduction d'une nouvelle loi, écrivait Machiavel. Celui qui l'entreprend a comme adversaires tous ceux qui se trouvent bien dans les anciennes lois et ne trouve que de faibles défenseurs (...) des lois nouvelles. » Une illustration parfaite de la tournure prise dans notre canton par les dossiers de la circonscription unique, du nouvel hôtel judiciaire et dans une certaine mesure de la santé.

Le travail politique implique concertation, délibération, dialogue, pour aboutir à des idées partagées et non imposées. Des échanges continus et soutenus entre tous les acteurs sont essentiels. Particulièrement quand l'on met au cœur de son action politique les priorités que sont pour le PSN la lutte contre le chômage, la réinsertion professionnelle, l'amélioration des conditions de travail, la défense des acquis sociaux mais aussi les défis écologiques et – bien évidemment – ce qui est l'essence de notre engagement, la justice sociale.

Faire émerger l'adhésion à de nouvelles approches, qui postulent « **un canton un espace** », notre parti y souscrit. Et la forme importe tout autant que le fonds. La politique telle que nous la concevons est l'art de convaincre. Or cela ne peut se faire en balayant d'un revers de la main les attentes et les doutes des sceptiques.

La confiance et le respect se gagnent, ils ne se décrètent pas. À agiter inlassablement la cohésion cantonale à propos de tout et de rien, celle-ci finira par se vider de son sens. Créditons plutôt régulièrement son compte au moyen d'actes concrets. Le nouvel hôtel judiciaire en premier lieu.

SECTIONS EN

Plus de 200 camarades s'engagent sur les listes socialistes pour les élections communales du 5 juin 2016. *Le Point* a offert la possibilité aux sections qui le souhaitaient de présenter leur campagne en quelques lignes.

Cortailod



**ENSEMBLE
NOUS PROGRESSERONS !**

Vingt-deux candidats se présentent sur la liste PS de Cortailod, soit 10 de mieux qu'en 2012 ! Quelle fierté !

Une législature sous majorité PLR marquée par l'immobilisme et le refus systématique des avancées sociales et environnementales proposées, ainsi que l'arrivée d'un groupe UDC ont clairement contribué à mobiliser nos forces. Avec les Verts, ce sont ainsi 31 candidats de gauche qui se battront pour développer les prestations offertes à nos concitoyens et la qualité de vie dans notre village.

Le Landeron

**NOTRE ENGAGEMENT
POUR VOUS**



Ce sont 9 candidat-e-s PS motivé-e-s qui se présentent pour la législature à venir au Landeron. La campagne du PSL va se concentrer sur de l'affichage et une forte présence sur les réseaux sociaux. Afin de montrer l'unité des acteurs politiques du Landeron, un événement commun sous forme de « forum des partis » se tiendra le 14 mai, de 9 h à 12 h, devant le nouveau bâtiment administratif.

Plus d'infos :

www.ps-landeron.ch

www.facebook.com/pslanderon

Pour tous, sans privilèges, même au Landeron !

N CAMPAGNE

La Chaux-de-Fonds

ALLONS PLUS HAUT !



La Chaux-de-Fonds se trouve face à de nombreux défis. La situation financière et conjoncturelle est délicate : notre ville a besoin de s'appuyer sur des projets raisonnables qui répondent à sa vocation de centre urbain et aux besoins des citoyen-e-s : rénovation douce des Mélèzes et du Bois du Petit-Château. C'est dans cet esprit que nous avons constitué nos listes : 28 candidat-e-s au Conseil général et 5 au Conseil communal : des profils variés et compétents, portant haut les valeurs socialistes. Notre ambition : retrouver deux sièges à l'exécutif, appuyer le Conseil communal par une présence forte et constructive au législatif, remettre au centre de l'action nos valeurs progressistes. Ensemble nous nous engageons !

Ensemble allons plus Haut !

Le Locle

**ENSEMBLE
ALLONS PLUS LOIN**



Le PSMN a retrouvé au Locle une nouvelle dynamique et propose une liste de 14 candidat-e-s au Conseil général et de 2 candidat-e-s au Conseil communal. Renforcer les moyens de régulation du trafic au centre-ville, créer des parkings d'échange à l'extérieur de la ville, aménager une zone piétonne au centre, soutenir le commerce local, développer et assurer les soins de proximité ; voilà, entre autres, les priorités pour la législature à venir. L'appareusement avec les Verts débouchera sur un travail soutenu au Conseil général afin de développer la qualité de vie et le rayonnement de notre ville dans le canton.

Les Ponts-de-Martel**RENFORCEZ LES PONTS
AVEC NOUS !**

Les 13 candidat-e-s (7 femmes, 6 hommes) de la liste PS+Libre des Ponts-de-Martel sont raisonnablement optimistes puisqu'il y aura deux sièges supplémentaires à pourvoir au législatif communal (25 → 27). La délégation actuelle du PS+Libre est de 8 élus au Conseil général et 2 élus au Conseil communal ; elle pourrait donc s'étoffer au lendemain du scrutin. Seul bémol, la liste ne compte que 2 socialistes.

Les Brenets**UNE COMMUNE ATTRACTIVE**

Le grand défi de ces prochaines années pour notre commune sera d'enrayer le déclin démographique. Pour y arriver, le développement des transports publics permettant de réduire les nuisances du trafic routier et la réalisation d'un bâtiment regroupant les accueils extrafamiliaux à deux pas de la gare et de l'école sont nos priorités. Ces deux éléments sont liés avec le développement du nouveau quartier de la gare, composé d'habitats mixtes et multigénérationnels.

**Milvignes****POUR MILVIGNES,
POUR TOUTES
LES GÉNÉRATIONS**

Deux thèmes seront assurément discutés : le coefficient fiscal et la poursuite des fusions. Maintenir un taux de 58 ne constitue pas un but en soi et peut s'avérer une bombe à retardement. Une commune doit entretenir correctement son patrimoine et investir pour son développement et pour la qualité de vie de sa population. Grâce à une nouvelle fusion, on atteindrait une taille critique permettant, entre autres, de professionnaliser l'exécutif.

Val-de-Ruz**LE PS PROCHE DE VOUS
POUR FAIRE VIVRE
VOS IDÉAUX !**

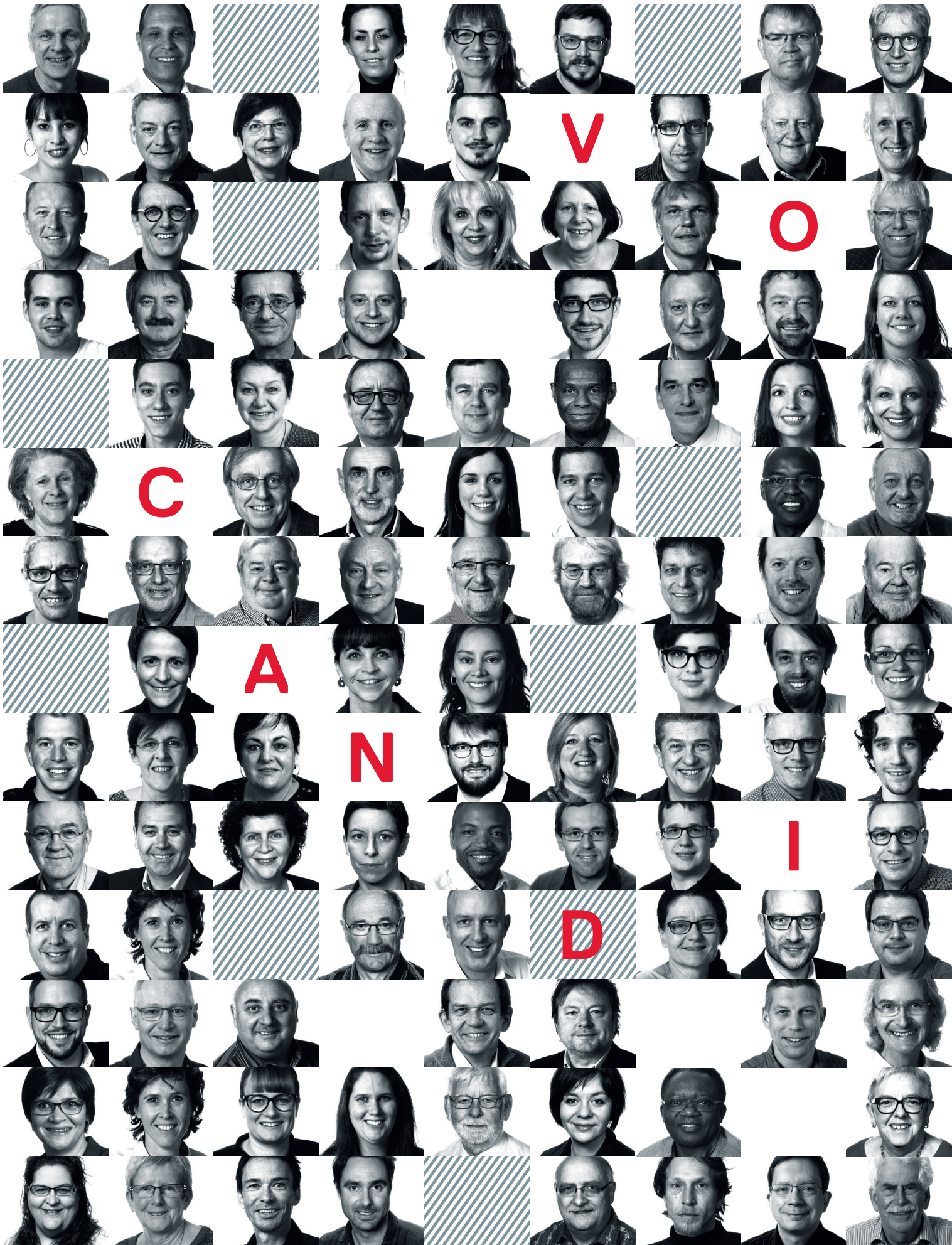
Les thématiques que nous avons à cœur de défendre: **Travail et famille, Mobilité, Cadre de vie, Développement régional.**

La législature 2016-2020 doit permettre l'envol de Val-de-Ruz dans des projets ambitieux: autonomie énergétique, affirmation de sa position centrale sur les axes nord-sud, développement de l'activité économique, amélioration des transports publics. Nous relierons les villages de notre vallée au pilier central du RER, comme signe d'ouverture aux villes, au Canton, à la Suisse, à l'Europe et au Monde.

Val-de-Travers**ENSEMBLE
POUR PRÉPARER DEMAIN**

Le PSVDT a le plaisir de proposer une liste variée de 31 camarades, qui offrent un panel diversifié et dynamique, représentant presque toutes les localités de Val-de-Travers.

Notre programme vise le développement de notre commune et s'articule autour de 4 axes: attirer davantage de familles et de touristes, améliorer les conditions d'emploi, continuer de développer notre politique de la jeunesse et mettre en place des solutions face au vieillissement de la population.





UNE RÉVISION NÉCESSAIRE

OUI à la modification de la loi sur l'asile

Comme le disait Gambetta, « la politique est l'art du possible ». La modification de la loi sur l'asile sur laquelle nous devons voter le 5 juin illustre parfaitement cette citation. En effet, même si cette révision n'est pas idéale, les avantages de la solution proposée l'emportent largement sur les inconvénients et nous vous recommandons de voter oui à ce compromis.

À l'heure actuelle, les procédures d'asile durent souvent très longtemps. Le Conseil fédéral et le Parlement veulent restructurer le système de l'asile au moyen de procédures plus rapides, mais néanmoins équitables, et augmenter le nombre de places fédérales d'environ 3 600. Cette révision a fait l'objet d'une demande de référendum de la part de l'UDC qui, comme à son habitude, cherche à mettre de l'huile sur le feu en démantelant ces progrès et veut exploiter l'inquiétude de la population plutôt que de proposer des solutions.

Malgré quelques cas, très minoritaires, où la procédure est très rapide, le traitement d'une demande d'asile dure en moyenne 900 jours et peut même parfois atteindre 5 ans. Cette durée beaucoup trop longue n'est pas admissible. Non seulement cette longue procédure est très souvent difficilement supportable pour les requérants d'asile, dont la situation juridique reste toujours extrêmement précaire, mais elle occasionne des coûts élevés pour les communes, les cantons et la Confédération.

Le fait de raccourcir les procédures à environ 140 jours permettra aux personnes concernées de connaître plus rapidement le sort réservé à leur demande; celles qui obtiennent l'asile pourront s'intégrer beaucoup plus vite, dans une perspective à long terme, en cherchant un travail et un logement et en scolarisant leurs enfants dans un cadre stabilisé. Une clarification rapide est de loin préférable à l'insécurité juridique actuelle.

Bien entendu, procédure plus rapide ne doit pas signifier procédure sommaire. En effet, du moment que l'accélération de la procédure aura des conséquences sur les délais de recours, il faudra veiller à respecter l'état de droit et la protection juridique des requérants. Cette protection renforcée, le PS la demande d'ailleurs depuis fort longtemps, puisque – faut-il le rappeler ? – le droit à une procédure équitable est un droit fondamental inscrit dans notre Constitution fédérale. La loi prévoit donc un conseil juridique et une représentation légale gratuits. Cela constitue un progrès considérable.

Cette révision de loi, pilotée par notre camarade Simonetta Sommaruga, n'est pas une réforme de gauche à proprement parler, mais elle en porte la marque. Sans être parfaite, elle conduit à une accélération des procédures mais aussi, pour la première fois dans l'histoire de la loi introduite en 1981, à des améliorations concrètes pour les demandeurs d'asile.

Il ne faut pas se faire d'illusions. Si, comme le demande l'UDC, la loi qui a été votée avant les élections fédérales d'octobre 2015 était refusée, la nouvelle mouture qui ressortirait du Parlement serait bien plus négative pour les requérants. En effet, avec la nouvelle composition du Conseil national, qui a malheureusement viré beaucoup plus à droite, toute nouvelle législation en matière d'asile ou d'étrangers sera, par définition, beaucoup plus restrictive.

La pesée des intérêts nous amène donc à vous recommander de glisser un OUI résolu dans les urnes le 5 juin.

Didier Berberat
conseiller aux États



INITIATIVE VACHE À LAIT

UNE CATASTROPHE POUR LES FINANCES PUBLIQUES

NON à l'initiative

« Pour un financement équitable des transports »

Actuellement, sur l'ensemble des taxes, impôts et vignettes payés chaque année par les automobilistes (au sens large), près de 4 milliards sont affectés au financement direct des infrastructures routières et 1,5 milliard environ aux finances générales de la Confédération.

Les partisans de l'initiative demandent que la totalité de ces recettes soit attribuée à la route... dès juillet 2016 !

Si leur texte était accepté, la Confédération devrait donc économiser 125 millions par mois du jour au lendemain, et ceci de manière durable... C'est dire que des domaines comme la formation et la recherche, l'agriculture, l'aide au développement, le social ou l'AVS se verraient imposer des coupes drastiques, aux conséquences catastrophiques !

Les auteurs du texte, qui se recrutent surtout à l'UDC, oublient complètement que le trafic routier engendre bien d'autres coûts pour les collectivités publiques que ceux des seules infrastructures routières. Mentionnons par exemple le coût énorme des conséquences sanitaires des accidents de la route, celui de la lutte contre la pollution de l'air et ses effets sur la santé.

Ils oublient aussi que le trafic ferroviaire contribue à la fluidité du trafic routier, en déchargeant la route d'une partie du transport des marchandises et des personnes...

Il est donc tout à fait normal et équitable que les automobilistes contribuent aussi aux énormes coûts indirects du trafic routier et qu'une partie de leurs contributions soit affectée aux finances générales de la Confédération.

De plus, il est instructif de comparer l'évolution des contributions versées par les usagers des transports publics à celle des frais des automobilistes : selon une étude réalisée par le Surveillant des prix, « La hausse du prix d'un aller-retour en transport public s'est élevée à 80 % depuis 1990. Dans le même temps, l'augmentation pour le même trajet en voiture n'a été « que » de 30 % » !

C'est dire si les adeptes du transport routier sont bien loin d'être les dindons de la farce ou les « vaches à lait » de notre système de financement des transports et de leurs coûts directs et indirects.



Au moment où le Parlement est en train de mettre en place des fonds devant permettre de financer de façon pérenne et sûre la construction et l'entretien des infrastructures ferroviaires (FAIF) et routières (FORTA), l'acceptation de l'initiative « vache à lait » viendrait remettre fondamentalement en question les difficiles équilibres qui sont en cours de construction.

Pour favoriser un financement raisonnable et réaliste de nos futures infrastructures de transports tout en maintenant des finances fédérales saines, votons clairement NON à l'initiative « vache à lait »... qui veut financer les caprices du lobby routier en mettant en péril des tâches essentielles financées par la Confédération dans l'intérêt de tous !

Jacques-André Maire
conseiller national,

membre de la Commission des transports et
des télécommunications

LE REVENU DE BASE INCONDITIONNEL UNE INITIATIVE LIBÉRALE

NON à l'initiative «Pour un revenu de base inconditionnel»

Les auteurs de l'initiative insistent sur le fait qu'il ne faut pas s'arrêter aux questions financières, mais considérer le principe. Soit. Je vous renvoie à *Domaine public* pour les aspects pratiques et m'attelle au principe. Il est effectivement des plus basique : toute personne vivante touche de sa naissance à sa mort une somme devant lui permettre de mener une vie digne.

On passe donc d'un système solidaire, basé sur les besoins, à un système purement individuel. Finie l'époque des actifs cotisant pour les retraités, des valides pour les invalides, des travailleurs pour les chômeurs, chacun a une part égale, qu'il en ait ou non besoin. Et peu importe l'usage qu'il en fait, ça ne nous concerne plus. C'est là qu'on voit que l'initiative a quelque chose de libéral. Et cette impression va se préciser.

En effet, les initiants tiennent de beaux discours, altruistes, philanthropiques, parlent de «révolution». L'allocation «libé-

raera les travailleurs » de l'obligation d'accepter tout travail, ils pourront baisser leur taux d'occupation. Mais en fait, ça ne sera vrai que pour ceux qui peuvent aujourd'hui déjà se le permettre. Un travailleur précaire, à qui l'on allouera une somme couvrant à peine ses besoins vitaux, ne sera pas libéré du travail, il n'aura toujours pas le choix face à un salaire de misère. La mère seule, avec ses enfants à charge, restera vendeuse à temps partiel et sous-payée car le RBI se substituera simplement aux compléments qu'elle touchait de l'aide sociale. À vrai dire, en généralisant l'allocation, on généralise la pression sur les salaires.

On le voit, l'application d'une telle allocation prend un tout autre chemin que l'émancipation annoncée. Ce n'est pas une surprise, si l'on considère le discours qui accompagne cette idée. On évoque la mort du plein emploi, sans même envisager le partage du travail, sans voir que si certains secteurs préparent l'automatisation du travail, d'autres se développent

où les machines ne remplaceront pas les humains avant longtemps.

Les partisans du RBI développent une ligne de capitulation totale par rapport aux nombreux combats de la gauche pour une juste répartition des richesses, des salaires décents, des assurances sociales performantes ou la diminution du temps de travail.

L'initiative enterre joyeusement des décennies de luttes pour en remplacer les fruits par une distribution générale d'aumônes garantissant la paix sociale à vil prix pour le patronat.

Matthieu Béguelin



« EN FAVEUR DU SERVICE PUBLIC » UNE INITIATIVE QUI MANQUE SON BUT !

NON à l'initiative « En faveur du service public »

L'initiative populaire fédérale intitulée « En faveur du service public » a tout d'une duperie. Cette initiative a notamment pour objectif d'empêcher des entreprises du service public de faire des bénéfices qui sont reversés à la Confédération, ainsi que d'interdire de subventionner d'autres entreprises par le biais de ces bénéfices (subventionnements croisés). Elle demande aussi de diminuer les salaires des managers de ces sociétés, jugés exorbitants. Ce qui constitue par ailleurs son seul point positif.



Avec leur texte, les initiants prétendent, tout à la fois, empêcher la suppression de guichets postaux, améliorer la sécurité dans les wagons CFF et réduire le coût des prestations de Swisscom. En bref, des prix plus bas et de meilleures prestations.

Or, sans bénéfice, pas d'investissement et par voie de conséquence, dégradation de l'offre. Au lieu de le consolider, cette initiative met en danger le financement du service public. De plus, comme le souligne notre camarade vaudois Jean-Christophe Schwaab, « si on interdit les subventionnements croisés, qui permettent à un secteur rentable de financer un autre qui ne l'est pas, on tue la Suisse. Cette initiative est une attaque contre la solidarité confédérale. »

Sans compter que derrière un titre prometteur, cette initiative est dangereuse. Elle conduirait à réduire de manière conséquente les rentrées d'argent de la Confédération. Un manque à gagner qui toucherait les finances fédérales, cantonales, voire communales. Et comme toujours, un manque d'argent qui empêcherait l'État d'assumer son rôle social en faveur des plus faibles.

Nathalie Ebner Cottet

conseillère générale à Val-de-Travers

UN DÉBAT SENSIBLE

OUI à la modification de la loi fédérale sur la procréation médicalement assistée

En juin 2015, le peuple suisse a accepté à près de 62 % la modification de la Constitution relative au diagnostic préimplantatoire (DPI). L'étape suivante, soumise au peuple le 5 juin, est la modification de la loi sur la procréation médicalement assistée (LPMA), afin d'une part de lever l'interdiction du DPI et d'autre part de régler la mise en œuvre concrète de cet instrument.

Réunis le 8 avril en Assemblée générale consacrée exclusivement à cette problématique, en présence de notre camarade Jacques-André Maire et du vice-président des Jeunes Verts vaudois, Tomas Jara Schoch, les JSN ont plébiscité le « OUI » à la modification de la LPMA.

Par sa dimension éthique, voire morale, le débat dépasse largement les clivages politiques habituels. Sur le plan national, le Parti socialiste suisse

a opté pour la liberté de vote lors de l'Assemblée des délégué-e-s qui s'est tenue à La Chaux-de-Fonds le 16 avril. Pour certains camarades, le projet va trop loin, notamment parce qu'il prévoit une analyse et une sélection du patrimoine génétique d'embryons *in vitro* pour détecter les caractéristiques chromosomiques susceptibles d'entraver la capacité de se développer de l'embryon. Autrement dit, les embryons révélant la trisomie 21 pourraient être détruits avant l'implantation.

Une crainte partagée par la conseillère nationale Christine Häsler (Verts/BE), pour qui « cette distinction entre les embryons dignes de vivre et les autres conduira à une discrimination des handicapés ». Il ne s'agit toutefois évidemment pas de discriminer les personnes en situation de handicap, mais de permettre notamment à un couple porteur d'une maladie héréditaire grave de déterminer s'il a transmis le

gène de la maladie à l'enfant. Actuellement, cette analyse ne peut être effectuée qu'au stade de la grossesse. Le DPI présente l'avantage d'éviter aux couples qui sont dans une telle situation d'être confrontés au choix cornélien d'interrompre ou non la grossesse.

Quant au risque de dérives eugénistes, il ne s'agit que d'un leurre, car la LPMA continuera d'interdire l'eugénisme en ses articles 5a al. 1 et 33. L'acceptation de la modification de la LPMA n'introduira en aucune manière une sélection selon des critères eugénistes (sexe, couleur des yeux, etc.). En outre, le recours à la procréation médicalement assistée représente une *ultima ratio*, dont la loi sur laquelle nous sommes appelés à voter détermine le cadre juridique.

David Frosio

JSN



CCT Santé 21

Depuis de nombreux mois, vous avez pu lire dans la presse ou entendre lors des débats du Grand Conseil que la CCT Santé 21 est luxueuse et inutile. Qu'en est-il vraiment ?

Les députés de droite et certaines cliniques privées veulent démanteler la CCT Santé 21. Ils communiquent de manière très agressive et ne cessent de répéter que la CCT Santé 21 est trop rigide, trop coûteuse, trop.... et pas assez...

Pour rappel, une CCT est une convention collective de travail négociée paritairement entre représentants des employeurs et représentants des employés. Les parties contractantes ont les mêmes droits, les mêmes devoirs et sont sur un pied d'égalité.

La CCT Santé 21 a vu le jour dans le canton de Neuchâtel suite à plusieurs constats : manque de personnel, conditions de travail de la branche les plus mauvaises de Suisse, etc.

De 2004 à 2007, la nouvelle CCT a été mise en place par étapes successives afin d'harmoniser et d'améliorer les conditions de travail du secteur dans le canton. On retrouve ce but dans les deux CCT Santé 21.

Pourquoi deux CCT ? Simplement en raison de la nature juridique des institutions concernées : certaines sont de droit public, les autres de droit privé. Malgré cette différence, les deux CCT ont en fait un contenu identique et évoluent en pratique de la même manière. Cette spécificité permet à notre canton de prendre en compte de manière globale et unifiée les divers problèmes rencontrés dans les EMS, les hôpitaux et les soins à domicile.

Actuellement, les parties contractantes sont en processus de négociation afin de trouver ensemble des solutions aux différentes demandes des uns et des autres dans un contexte économique très tendu. Elles seules sont habilitées à modifier les conventions collectives.

Je pourrais m'étendre longtemps sur de nombreuses considérations sans avoir fait le tour du sujet. Voilà pourquoi je vous propose de développer lors de prochains articles les réflexions suivantes :

- Pourquoi maintenir des conditions de travail cadres pour le secteur de la santé ?
- Quel est le niveau des conditions de travail à conserver pour rester concurrentiel ?
- Quel type d'emploi pourrait rejoindre la CCT Santé 21 si celle-ci devenait de force obligatoire ?
- La CCT Santé 21 coûte-t-elle vraiment plus cher ?

Je reste à disposition des élu-e-s et des sections qui souhaiteront des compléments d'information.

Yasmina-Karima Produit



ENTRE DEUX CAMPAGNES ÉLECTORALES

Soirée d'échange entre candidat-e-s, élu-e-s, militant-e-s

Présentation :
La boîte à outils du Conseil général

Mercredi 29 juin – 19h15
La Chaux-de-Fonds, local PS

Suite prévue après l'été :
Budget et comptes

**Une invitation de la section
Femmes socialistes**



Faisons avancer ensemble les dossiers

De nombreux débats dans le domaine de l'environnement-énergie sont annoncés pour les prochains mois voire les prochaines années. En effet, le Conseil d'État devrait prochainement déposer les rapports en lien avec la conception directrice de l'énergie, la révision de la loi cantonale sur l'approvisionnement en électricité, le traitement des sites pollués et la révision de la loi cantonale sur l'aménagement du territoire. Tous ces dossiers épineux constituent des enjeux importants pour notre canton et un suivi de la part de la commission interne sera précieux pour positionner le parti sur ces thématiques et faire des propositions au groupe des député-e-s.

La commission Environnement du PSN traite de mobilité, d'énergie, de protection de la nature, de logement et d'aménagement du territoire, notamment. Elle s'organise en fonction de la thématique examinée : une personne spécialiste de ce domaine est désignée pour mener les discussions. Ceci garantit un partage du travail entre les membres et permet de s'appuyer sur les meilleures compétences pour la conduite des débats.

Comme toute commission, nous avons toujours besoin de forces vives pour nourrir nos débats, qui s'annoncent d'ores et déjà passionnants ces prochains mois au vu des rapports annoncés. Pas besoin d'être spécialiste de ces questions, il

suffit simplement d'être intéressé et motivé à donner son avis pour participer à nos séances et aider à faire avancer ces dossiers.

Durant cette législature, la protection de l'environnement a quelque peu été délaissée par le Grand Conseil. Les changements répétés à la tête du Département du développement territorial et de l'environnement, la majorité qui sévit actuellement au législatif et la morosité induite par le discours « il faut économiser ! » ont la fâcheuse tendance à reléguer cette problématique au second plan. Il est toutefois essentiel de rappeler que c'est bien en nous en préoccupant aujourd'hui que nous pourrons économiser à l'avenir. Dans ce sens, je ne peux que vous encourager à rejoindre notre commission pour partager vos expériences en vue d'une société plus durable.

Martine Docourt Ducommun
présidente de la commission environnement



agenda.

Séance de préparation du groupe Grand Conseil

17 et 19 mai – 19 h 30

Fontainemelon, L'Union

Commission École et Formation

18 mai – 19 h

La Chaux-de-Fonds, local PSMN

Course contre le racisme

21 mai – dès 11 h 30

Neuchâtel, Jeunes-Rives

Commission Santé

23 mai – 20 h

Neuchâtel, Secrétariat cantonal

Conférence « TISA, TTIP, CETA »

24 mai – 19 h

Aula des Jeunes-Rives, Neuchâtel

Grand Conseil

24 et 25 mai

Neuchâtel, Château

Commission Affaires sociales

13 juin – 12 h 15

Neuchâtel, Secrétariat cantonal

JAB
2000 Neuchâtel

Bulletin du Parti socialiste neuchâtelois

le point

310 mai 2016



révision de
la loi sur l'asile

oui

loi sur
**la procréation
médicalement assistée**

oui

initiative
service public

non

initiative pour
**un revenu de base
inconditionnel**

non

initiative sur
**le financement
des transports**

non

Pour tous, sans privilèges !
Votations fédérales du 5 juin 2016
www.psn.ch



Parti socialiste
neuchâtelois